

I. SECTEUR CAMPING-GARAGE : TRAME URBAINE

- 1) « Le prolongement du boulevard de la Gare jusqu'au boulevard Sir-Wilfrid-Laurier est un élément incontournable pour désenclaver le Village de la Gare et faciliter l'accès à la gare de Mont-Saint-Hilaire.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- 2) « Le passage à niveau permettra de relier de façon adéquate les quartiers au nord et au sud de la voie ferrée.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- 3) « Il est souhaitable de prolonger la rue du Louvre dans le secteur central de l'aire TOD. »

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- 4) « La trame de rues proposée est une solution acceptable pour bien desservir le secteur et limiter l'empreinte (la superficie totale) des rues et limiter leur effet de chaleur. »

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- 5) « Le réseau pédestre et cyclable proposé permet de connecter le secteur aux quartiers voisins, de se déplacer de manière sécuritaire à l'intérieur du secteur et de favoriser les déplacements actifs.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

II. BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

- 1) «Le verdissement du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier est une composante importante du concept d'aménagement de l'aire TOD.»

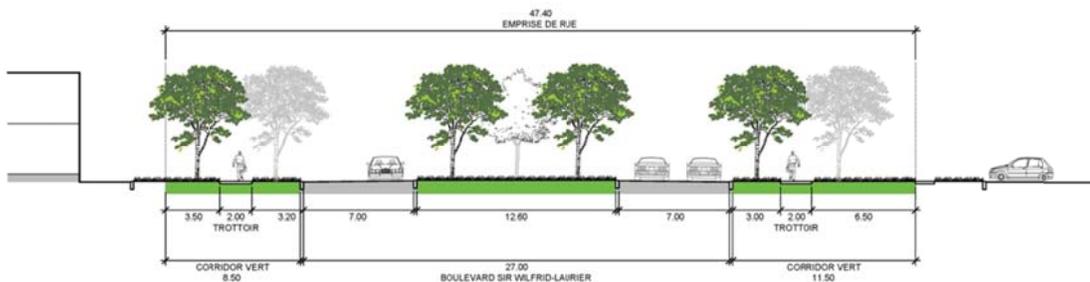
Encercler un chiffre correspondant à votre niveau d'accord avec cette affirmation, 0 signifiant que vous êtes fortement en désaccord, 10 que vous êtes fortement en accord et 5 que vous êtes indifférent.

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

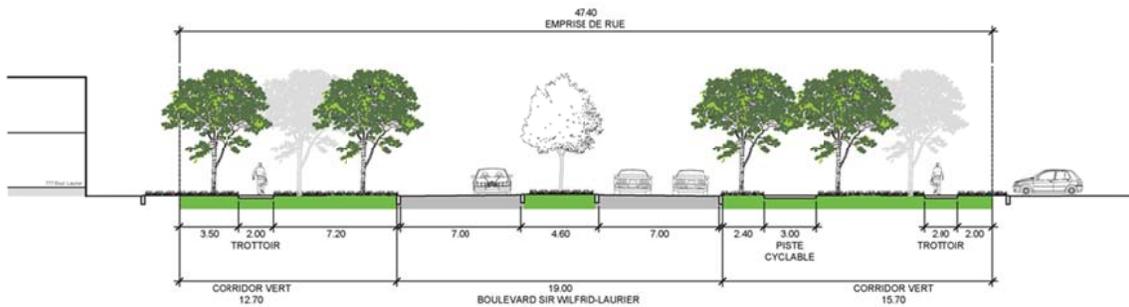
- 2) À coût équivalent et considérant l'objectif de réduire les îlots de chaleur, je préfère l'option d'aménagement

Encercler A, B ou C

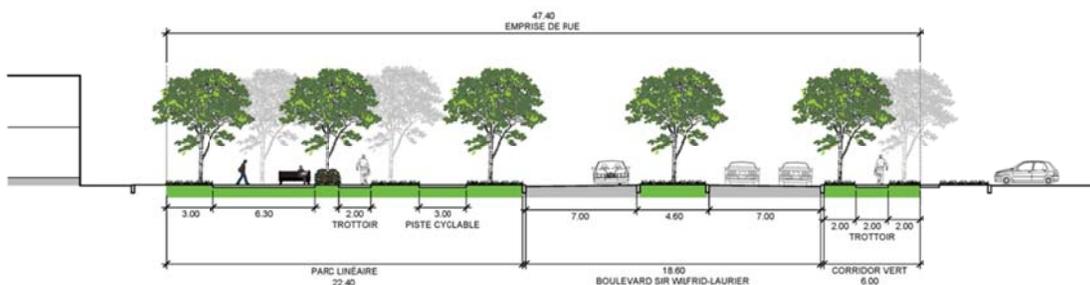
A : ESPACES DE VERDISSEMENT RÉPARTIS DE PART ET D'AUTRE ET MAINTIEN DU TERRE-PLEIN CENTRAL



B : RÉDUCTION DU TERRE-PLEIN CENTRAL ET VERDISSEMENT PLUS IMPORTANT DE PART ET D'AUTRE



C : ESPACES DE VERDISSEMENT CONCENTRÉS D'UN CÔTÉ



- 3) «La mixité des usages (commerce et habitation) est acceptable sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans les limites de l'aire TOD de la Gare.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

- 4) «La construction de bâtiments de 4 étages en bordure du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier est acceptable.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

III. SITE DU CAMPING

- 1) « La conservation de la concentration d'arbres de valeur élevée et même de spécimens remarquables à l'intérieur d'un parc est une composante importante du concept d'aménagement de l'aire TOD.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- 2) « La construction d'un secteur résidentiel de manière à rappeler la vocation d'habitation du camping, en privilégiant des bâtiments de faible gabarit, des *woonerfs* et la préservation de plusieurs rangées d'arbres, est une façon acceptable de

- a. mettre en valeur la partie du camping dont la végétation a plutôt une valeur faible à moyenne.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- b. de maintenir un îlot de fraîcheur dans la ville.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- 3) « Le site du camping doit être connecté au réseau pédestre et cyclable de l'ensemble du secteur central.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

- 4) « Les espaces verts de la partie centrale doivent être connectés entre eux et aux quartiers voisins.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

IV. PARTIE CENTRALE

1) « La création d'un parc linéaire structurant au centre de la partie plus densément construite est une bonne idée.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

2) « Il est préférable de ne pas répartir le stationnement de la gare de part et d'autre de la voie ferrée.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

3) « Une hauteur maximale de 6 étages pour les multiplex est acceptable.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

4) « Une hauteur maximale de 4 étages pour les multiplex est acceptable.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

V. PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA GARE

1) « Il est souhaitable de développer un pôle de proximité à partir de la gare.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

2) « La mixité des usages commerciaux et d'habitation dans le pôle de proximité est acceptable.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

3) «La construction de bâtiments de 2 à 4 étages dans le pôle de proximité de la gare est acceptable.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

4) « Le pôle de proximité de la gare est un lieu intéressant pour une place publique.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

5) « La place publique devrait offrir une vue sur la montagne et la gare.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

VI. ZONE H-105

- 1) «Le concept d'aménagement de la zone H-105 permet- de préserver adéquatement le boisé d'intérêt, le milieu humide et le cours d'eau.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

- 2) «La répartition des typologies résidentielles proposées pour la zone H-105 et la conservation de bandes de végétation naturelles assurent une transition acceptable entre les constructions en bordure du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et les maisons sur la rue du Massif.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

- 3) « Compte tenu de la hauteur des Résidences Soleil et de celles des arbres à cet endroit, dans la zone H-105, une hauteur maximale de 5 étages est acceptable.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

- 4) « Dans la zone H-105, une hauteur maximale ne dépassant pas la cime des arbres, tel que le bâtiment des Résidences Soleil (4 étages, plus toit), est acceptable.»

Fortement 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement
en désaccord en accord

VII. ENSEMBLE DU CONCEPT ET LA DÉMARCHE

1) «La répartition de la densité et des typologies résidentielles proposées par le scénario préférentiel sur l'ensemble de l'aire TOD est acceptable.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

2) «Le scénario préférentiel traduit bien la contribution des citoyens à la planification depuis juin 2015.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord

3) «J'ai apprécié la démarche de participation citoyenne à la planification de l'aire TOD de la gare de Mont-Saint-Hilaire.»

Fortement en désaccord 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fortement en accord